

Annexe : Instructions techniques pour le traitement des attestations C.3.4.

Tables des matières

I. Format du support magnétique.....	2
A. Pour les bandes magnétiques	2
B. Pour les disquettes	2
II. Structure des enregistrements.....	3
A. Description du préfixe.....	3
B. Description de l'attestation.....	4

I. Format du support magnétique

Les attestations seront transmises en même temps que les avis de mutations par support magnétique, soit par bande magnétique, soit par disquette. Pour rappel, ce support correspond aux particularités suivantes :

A. Pour les bandes magnétiques

densité : 1600 ou 6250 bpi au choix.
label : pas de label (NONE) or NSTD.
format : EBCDIC.
recsize : 3.004 (enregistrement variable).
blocksize : 20.000

B. Pour les disquettes

format : 3" 1/2 ou 5" 1/4 au choix.
nom du fichier : MBX.ccc (où ccc est votre numéro de caisse).
format : ASCII.
recsize : 3.004, chaque enregistrement étant terminé par un caractère de "carriage return".

II. Structure des enregistrements

Chaque enregistrement est composé de deux parties : un préfixe qui contient des données du RNAF et l'attestation.

A. Description du préfixe

Le préfixe a une longueur fixe de 200 positions.

ZONE	LONGUEUR	DE	A
FILLER	1	1	1
NUMERO DE SUITE	7	2	8
DONNEES RNAF :			
- ROLE DANS LE DOSSIER	1	9	9
- NISS	11	10	20
- NOM	48	21	68
- PRENOM	25	69	93
- DATE DE NAISSANCE	8	94	101
- NUMERO DE LA CAISSE	3	102	104
- NUMERO DE DOSSIER	18	105	122
- REFERENCE DU BUREAU	2	123	124
- DATE DE DEBUT DE PAIEMENT	8	125	132
- DATE DE FIN DE PAIEMENT	8	133	140
- CODE DE L'ENFANT PLACE	1	141	141
- FILLER	1	142	142
DATE DE TRAITEMENT BCSS	6	143	148
FILLER	48	149	196
TYPE D'INFORMATION DE LA MUTATION	4	197	200

Remarques :

- Numéro de suite de l'enregistrement : Ceci concerne un numéro interne de l'application ONAFTS.
- Rôle dans le dossier : Le rôle que la personne intéressée remplit dans le dossier.
Valeur possible : T = attributaire.
- Date de traitement BCSS : Date de création de l'avis.
Format : AAMMJJ.
- Type d'information de la mutation : Code qui indique qu'il s'agit d'une attestation C.3.4. : A011.

B. Description de l'attestation

ZONE	LONGUEUR	DE	A
NISS DE LA PERSONNE CONCERNEE	11	201	211
NATURE DU CHOMAGE	2	212	213
CODE O.P.	4	214	217
ANNEE/MOIS	6	218	223
NOMBRE DE JOURS CONTROLES	4	224	227
CODE OBSTACLE	1	228	228
DATE DE LA DEMANDE D'ALLOCATIONS DE CHOMAGE	8	229	236
DATE DE DERNIER JOUR CONTROLE	8	237	244
CODE DE DERNIER JOUR CONTROLE	1	245	245
NATURE DE L'ATTESTATION	1	246	246
NUMERO DE L'ATTESTATION	15	247	261
NUMERO DE L'ATTESTATION A CORRIGER	15	262	276
FILLER	24	277	300

Remarques :

- NISS DE LA PERSONNE CONCERNEE :**
 - Clé unique d'identification de l'assuré social.
 - Zone obligatoire.
 - Structure égale à AAMMJJXXXZZ.
- NATURE DU CHOMAGE :**
 - Zone obligatoire.
 - Valeurs possibles : 00, 01, 03, 05, 07, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 33.
- CODE O.P. :**
 - Code de l'organisme payeur d'allocations de chômage.
 - Zone obligatoire .
 - Valeurs possibles : voir tableau ci-annexé.
- ANNEE/MOIS :**
 - Zone obligatoire.
 - Structure égale à AAAAMM.
- NOMBRE DE JOURS CONTROLES :**
 - Zone obligatoire.
 - Structure :
 - la première position est toujours égale à 0,
 - la seconde position reprend les dizaines,
 - la troisième position reprend les unités,
 - la quatrième position reprend les demi-jours (est toujours égale à 0 ou à 5)
 - Ex.: 12,5 jours = 0125
- CODE OBSTACLE :**
 - Zone facultative. La valeur non-significative = 0.
 - Le "code obstacle" est obligatoirement complété si le code "00" est indiqué dans la zone "nature du chômage".
 - Valeurs possibles : 1, 2.

- ❑ DATE DE LA DEMANDE D'ALLOCATIONS DE CHOMAGE :
 - Zone facultative : la valeur non significative est figurée par des blancs.
 - Structure égale à AAAAMMJJ.

- ❑ DATE DE DERNIER JOUR CONTROLE :
 - Zone facultative. la valeur non significative est figurée par des blancs.
 - Structure égale à AAAAMMJJ.
Provisoirement, il peut arriver que cette date soit incomplète dans les attestations émanant de la CAPAC ; dans ce cas, elle figurera sous la forme AAAAMM00.

- ❑ CODE DE DERNIER JOUR CONTROLE
 - Zone facultative : la valeur non significative = 0
 - Valeur possible : 6.

- ❑ NATURE DE L'ATTESTATION :
 - Statut de l'attestation.
 - Zone obligatoire.
 - Valeur possible : 0.

- ❑ NUMERO DE L'ATTESTATION :
 - Numéro unique attribué à chaque attestation.
 - En cas de rectification, cette zone reprend le numéro de l'attestation à modifier.
 - Zone obligatoire.

- ❑ NUMERO DE L'ATTESTATION A CORRIGER :
 - N'est provisoirement pas utilisé et est toujours égal à 0000000000000000.
 - A l'avenir, numéro de l'attestation originale en cas de correction.

CODES O.P.

SECTION OP	CAPAC	CSC	FGTB	CGSLB
AALST	1.410	2.410	3.410	4.410
AALST - OUDENAARDE		2.410		
ANTWERPEN	1.111	2.111	3.111	4.111
ARLON	1.810	2.810	3.810	4.810
BOOM		2.112	3.112	4.112
BRABANT-WALLON-EST			3.921	
BRABANT-WALLON-OUEST			3.542	
BRAINE L'ALLEUD	1.233			
BRAKEL				4.453
BRUGGE	1.310	2.310	3.310	4.310
BRUSSEL 2 A	1.925			
BRUSSEL 2 B	1.930			
BRUSSEL 2 C	1.940			
BRUSSEL	1.210			
BRUSSEL	1.950	2.210	3.210	4.210
CHARLEROI	1.520	2.520	3.520	4.520
CINEY		2.910		
COMINES				4.551
COUVIN	1.521			
DEINZE				4.440
DENDERMONDE		2.421	3.421	
DIEST	1.220			4.220
DILSEN				4.711
EEKLO		2.430		4.430
ELLEZELLES				4.511
EUPEN	1.631			
FLORENNES		2.522		
GENT	1.441	2.441	3.441	4.441
HALLE	1.211			4.211
HAMME				4.422
HASSELT	1.710	2.710	3.710	
HERENTALS				4.131
HOEILAART				4.213
HUY	1.610	2.610	3.610	
IEPER		2.331		4.331
IZEGEM		2.360		
JODOIGNE				4.222
KORTRIJK	1.340	2.340	3.340	4.340
LA LOUVIERE	1.540	2.540	3.540	4.540
LEUVEN	1.221	2.221	3.221	4.221
LEUZE				4.561
LIEGE	1.620	2.620	3.620	4.620
LIER				4.121
LOKEREN				4.460
MECHELEN	1.122	2.122	3.122	4.122
MENEN				4.341
MIDDEN WEST-VLAANDEREN		2.365		
MOL	1.133			
MONS	1.530	2.530	3.530	4.530
MOUSCRON	1.550	2.550	3.550	

SECTION OP	CAPAC	CSC	FGTB	CGSLB
NAMUR	1.920	2.920	3.920	4.920
NEERPELT	1.713			
NIEL				4.114
NINOVE				4.411
NIVELLES		2.231		4.231
OOSTENDE	1.350	2.350	3.350	4.350
OUDENAARDE	1.450	2.450	3.450	4.450
ROESELARE	1.361	2.361		
RONSE				4.451
ST-NIKLAAS	1.461	2.461	3.461	4.461
ST-TRUIDEN				4.712
TIELT		2.370		
TIENEN				4.223
TONGEREN	1.730			
TOURNAI	1.560		3.560	
TURNHOUT	1.132	2.132	3.132	
VERVIERS	1.630	2.630	3.630	
VILVOORDE			3.240	
WAVRE	1.234			
WERVIK				4.333
ZELZATE				4.431
ZOTTEGEM	1.413			